

TARIFS TTC DE LOCATION DE L'AUDITORIUM DÉPARTEMENTAL JEAN-MOULIN

Délibération n° 2025 - 233

	<i>Lundi au jeudi (par jour)</i>	<i>Vendredi au dimanche (par jour)</i>	<i>Samedi + dimanche</i>	<i>Journée de montage et/ou de répétition supplémentaire (par jour)</i>
<i>Associations des collèges</i>	1 500 €	2 000 €	Sans objet	600 €
<i>Associations et établissements publics</i>	2 000 €	3 300 €	6 300 €	900 €
<i>Associations vaclusiennes détentrices de la licence d'entrepreneur de spectacle</i>	2 500 €	4 000 €	7 000 €	1 000 €
<i>Associations hors Vaucluse et entreprises privées</i>	3 800 €	4 300 €	7 500 €	1 100 €

- Aucun montage et aucune répétition n'est possible le samedi pour un spectacle le dimanche
- Les journées de montage/répétitions s'entendent sur une amplitude horaire maximum de 10h, soit 9h de travail effectif et une heure de pause
- Les journées de représentation s'entendent sur une amplitude horaire maximum de 14h, soit 12h de travail effectif réparties en 3 services de 4h et 2 heures de pause

La location de l'Auditorium départemental Jean-Moulin comprend :

- La mise à disposition du hall, de la salle de spectacle, des loges et des parkings
- Le matériel scénique listé dans la fiche technique du lieu
- La présence d'un service de sécurité incendie conformément à l'article MS46 du règlement de sécurité incendie relatif aux ERP
- La présence d'une équipe technique constituée d'un régisseur général, un régisseur lumières, un régisseur plateau et un régisseur son
- L'entretien des locaux mis à disposition après la représentation

La billetterie, l'accueil et le placement en salle sont à la charge du locataire